



MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Membres en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	18
Absents :	5
Procurations :	4
Votants :	22

Le onze avril deux mille dix-neuf à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le quatre avril deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Patrice VALADOU, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. VALADOU Patrice, M. GOYAT Daniel, Mme COSQUÉRIC Marie-Françoise, M. LAVENANT Philippe, Mme PERCHOC Laurence, Mme HELAOUËT Marie, M. JEZEQUEL Alain, Mme LE GUERN Héléne, M. MERRIEN Bernard, M. BOUCHET Claude, Mme LE FLOC'H Marie-Agnès, M. BARRA Jean-Aubert, M. PAPE Yvon, Mme MARCOU Janie, M. PERES Raymond, Mme YQUEL Martine, M. LE ROCHAIS Yves, M. GODET Hervé

Conseillers municipaux ayant donné procuration : Mme STEPHAN Francine à Mme COSQUÉRIC Marie-Françoise, Mme HAMON Dominique à Mme MARCOU Janie, M. LE FORT François à M. PAPE Yvon, Mme GUILLO Marie-José à Mme YQUEL Martine

Conseillers municipaux absents : Mme BOUCHET Mathilde

Mme LE FLOC'H Marie-Agnès a été élue secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du 07 mars a été affiché le 11 mars 2019 et transmis par courriel aux membres de l'assemblée le 12 mars 2019. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.
Le Conseil municipal, à l'unanimité (abstention de M. Hervé GODET, absent le 07 mars), approuve le procès-verbal de la séance du 07 mars 2019.

2) FINANCES

2.1) Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésorier (budget principal et budget annexe du lotissement de Stankened)

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Les comptes de gestion de l'exercice 2018 établis par Mme la Trésorière de la Commune de La Forêt-Fouesnant mettent en évidence une concordance avec les écritures passées par l'ordonnateur sur les comptes administratifs de la Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission "Finances et budgets" du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2018 de Mme la Trésorière (budget principal et budget annexe du lotissement de Stankened) ;
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2.2) Budget annexe du Lotissement de Stankened - Compte administratif 2018

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe du Lotissement de Stankened se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	- 1 560,00 €
Recettes de l'exercice	
Excédent antérieur reporté (002)	+ 271 494,01 €
Résultat de clôture	+ 269 934,01 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	
Recettes de l'exercice	
Déficit antérieur reporté (001)	- 139 778,51 €
Résultat de clôture	- 139 778,51 €

Le résultat global de clôture est donc un excédent de **130 155,50 €**.

M. Daniel GOYAT, 1^{er} Adjoint, Président de séance lors du débat sur le compte administratif 2018, propose d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du Lotissement de Stankened dressé par M. Patrice VALADOU, Maire, qui quitte la salle préalablement au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission "Finances et budgets" du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe du Lotissement de Stankened, conforme au compte de gestion du receveur.

2.3) Budget annexe du Lotissement de Stankened – Rectification du stock

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

L'ensemble des terrains du lotissement de Stankened ayant été vendus, l'opération est, d'un point de vue comptable, considérée comme achevée et il convient de rectifier le stock afin de pouvoir en fine clôturer le budget annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission "Finances et budgets" du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **CERTIFIE** que la valorisation du stock du lotissement Stankened (budget 23200) au 31/12/2018 s'élevait à 0 €, tous les terrains ayant été vendus ;
- **DEMANDE** à Mme la Trésorière de rectifier la valorisation du compte 3351 au 1^{er} janvier 2019 par opérations d'ordre non budgétaires :

DEBIT		CREDIT	
Compte 110	139 778,51 €	Compte 3351	139 778,51 €

- **PRECISE** que de ce fait le report à nouveau du résultat de fonctionnement du budget lotissement est modifié comme suit :

Compte 110 (report à nouveau créditeur) au 01/01/2019 :	+ 271 494,01 €
Résultat déficitaire 2018 :	<u>- 1 560 €</u>
Report à nouveau :	+ 269 934,01 €
Correction de la valorisation du stock :	<u>- 139 778,51 €</u>
Report à nouveau rectifié (R002 excédent antérieur reporté) :	+ 130 155,50 €

2.4) Budget annexe du Lotissement de Stankened – Vote du budget primitif pour 2019

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Le projet de budget primitif 2019 du lotissement de Stankened se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	0 €
Recettes	130 155,50 €

002	Excédent antérieur reporté	130 155,50 €
-----	----------------------------	--------------

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération du 11 avril 2019 rectifiant à 0 € la valeur du stock du lotissement Stankened,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** comme indiqué ci-dessus les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif 2019 du lotissement de Stankened.

2.5) Budget annexe du Lotissement de Stankened – Clôture du budget et demande de transfert du résultat de l'opération au budget principal

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Il est rappelé au Conseil municipal que l'intégralité des terrains affectés au lotissement de Stankened a été vendue à Finistère Habitat et que la valeur du stock est donc désormais de 0 €.

Le Conseil municipal a procédé le 11 avril 2019 au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement Stankened, à la rectification du stock et au vote du budget primitif 2019 Lotissement Stankened.

Il convient de procéder à la clôture du budget annexe. L'excédent constaté de la section de fonctionnement (report à nouveau rectifié 130 155,50 € + résultat bénéficiaire 2019 1,56 € régularisation d'arrondis de TVA, soit 130 157,06 €) sera transféré au budget principal début 2020, des contraintes techniques ne permettant pas à la Trésorerie de le reverser durant l'exercice 2019.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2019 approuvant le compte administratif 2018, rectifiant le stock et décidant du budget 2019 du Lotissement Stankened,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe Lotissement Stankened ;
- **DEMANDE** à Mme la Trésorière de réaliser dès que possible l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe, notamment son excédent (+ 130 157,06 €), au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.6) Budget principal Commune - Compte administratif 2018

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	- 3 563 553,44 €
Recettes de l'exercice	+ 4 094 577,14 €
Résultat de l'exercice	+ 531 023,70 €
Excédent antérieur reporté	+ 905 780,45 €
Résultat de clôture	+ 1 436 804,15 €

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **1 436 804,15 €**.

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	- 1 978 235,71 €
Recettes de l'exercice	+ 2 053 781,18 €
Résultat de l'exercice	+ 75 545,47 €
Déficit antérieur reporté	- 806 627,17 €
Solde d'exécution sans les RAR	- 731 081,70 €
Solde des Restes à Réaliser	
Résultat de clôture	- 731 081,70 €

Le déficit de clôture qui constitue le besoin de financement de la section d'investissement est de **731 081,70 €**. Ce montant sera couvert par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

M. Daniel GOYAT, 1^{er} Adjoint, Président de séance lors du débat sur le compte administratif 2018, propose d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal « Commune » dressé par M. Patrice VALADOU, Maire, qui quitte la salle préalablement au vote.

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du Budget principal Commune, conforme au compte de gestion du Trésorier.

2.7) Budget principal Commune - Affectation du résultat 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Au terme de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2018 laisse apparaître :

- un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 1 436 804,15 € ;
- un déficit de clôture à la section d'investissement de 731 081,70 € ;

Vu l'avis de la Commission "Finances et budgets" du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget principal comme suit :

D001- Déficit d'investissement reporté : 731 081,70 € ;
 R1068- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 436 804,15 € pour apurer le besoin de financement de la section d'investissement et autofinancer les investissements 2019.

2.8) Budget principal Commune - Vote des taux d'imposition pour 2019

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Au regard du projet de budget proposé ci-après, il y a lieu afin d'en assurer l'équilibre d'adopter les taux des impôts directs en conséquence.

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** pour l'année 2019 les taux des trois taxes directes locales comme suit :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	16,94 %
Taxe sur le foncier bâti	19,82 %
Taxe sur le foncier non bâti	61,38 %

Pour la bonne information de l'assemblée et des contribuables, il convient de souligner que ces taux demeurent inchangés par rapport à l'exercice antérieur ; ceci dans le souci de ne pas alourdir la pression fiscale sur la population.

2.9) Budget principal Commune - Vote du budget primitif pour 2019

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Le projet de budget primitif 2019 de la Commune se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **3 800 606 €**

011	Charges à caractère général	950 000 €
012	Charges de personnel	1 450 000 €
014	Atténuations de produits	156 000 €
022	Dépenses imprévues	30 000 €
023	Virement à la section d'investissement	857 530 €
042	Opérations d'ordre - Transferts entre sections	1 076 €
65	Autres charges de gestion	311 000 €
66	Charges financières	41 000 €
67	Charges exceptionnelles	4 000 €
68	Provisions	0 €

Recettes : **3 800 606 €**

002	Excédent antérieur reporté	0 €
013	Atténuations de charges	31 661 €
70	Produits des services, ventes	278 500 €
73	Impôts et taxes	2 867 579 €

74	Dotations, subventions	581 866 €
75	Autres produits de gestion	41 000 €
76	Produits financiers	0 €
042	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	0 €

Section d'investissement :

Dépenses : **6 114 813,70 €**

001	Solde d'exécution reporté	731 081,70 €
040	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	0 €
16	Emprunts et dettes	308 595 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €
204	Subventions d'équipement versées	25 000 €
21	Immobilisations corporelles	380 000 €
23	Immobilisations en cours	2 725 137 €
020	Dépenses imprévues	30 000 €
041	Opérations patrimoniales	1 895 000 €

Recettes : **6 114 813,70 €**

021	Virement de la section de fonctionnement	857 530 €
040	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	1 076 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 436 804,15 €
10	Dotations, fonds divers	282 000 €
16	Emprunts et dettes	691 896,55 €
27	Autres immobilisations financières	200 €
041	Opérations patrimoniales	1 895 000 €
13	Subventions d'investissement	535 007 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	415 300 €

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal 2019 au niveau du chapitre.

2.10) Autorisation de programme salle multifonctions

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

La construction de la salle multifonctions représente un investissement majeur dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices et nécessitera le recours à un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

La procédure d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP), dérogation au principe comptable de l'annualité budgétaire, vise à planifier la mise en œuvre de cette opération sur le plan financier, à en faciliter la gestion pluriannuelle et la lisibilité.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement de la salle multifonctions.

Les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, seuls les crédits de paiement de l'année considérée sont inscrits au budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières relatif aux modalités de mandatement des dépenses avant le vote du budget,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2014 donnant délégation au Maire en matière d'emprunts, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 26 mai 2016, 29 septembre 2016, 22 juin 2017 et 12 avril 2018 relatives à la future salle multifonctions,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 approuvant l'attribution par la SAFI, maître d'ouvrage délégué, des marchés aux entreprises et fixant le nouveau bilan d'opération à 4 579 200 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Considérant que l'autorisation de programme demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation et qu'elle peut être révisée afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour, abstentions de Mmes GUILLO, YQUEL, MM. PERES, LE ROCHAIS, GODET), le Conseil municipal :

- **OUVRE** au budget général l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) prévisionnels suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP (TTC)	Mandaté exercices 2015 à 2018	CP 2019 (TTC)	CP 2020 (TTC)	CP 2021 (TTC)
2019-01	Construction salle multifonctions	4 600 000 €	350 000 €	1 800 000 €	2 200 000 €	250 000 €
<i>Recettes prévisionnelles * :</i>						
-	<i>Subventions</i>	790 000 €		233 000 €	233 000 €	324 000 €
-	<i>FCTVA (versé N+1)</i>	754 000 €	57 000 €	295 000 €	361 000 €	41 000 €
-	<i>Emprunts</i>	2 500 000 €		1 000 000 €	1 500 000 €	
-	<i>Autofinancement</i>	556 000 €	293 000 €	272 000 €	106 000 €	-115 000 €

* recettes indicatives : calendrier, montants et répartition susceptibles d'être modifiés

- **PRECISE** que les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice pourront être reportés, si nécessaire, sur l'exercice N+1 ;

- **CHARGE** M. le Maire de lancer la consultation nécessaire auprès des établissements de crédit, avec l'assistance de Finance Active (dans le cadre de l'abonnement Insito de gestion de la dette que la Commune a souscrit) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à contracter le ou les emprunts nécessaires au financement du programme précité, aux conditions définies par la délégation consentie le 03 juillet 2014 et dans la limite de 2 500 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à liquider et mandater les dépenses de construction de la salle multifonctions, dans la limite annuelle (hors reports éventuels) des crédits de paiement 2019, 2020 et 2021 indiqués ci-dessus.

2.11) Subvention CFA Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère

Rapporteur : M. Philippe LAVENANT

Il est indiqué au Conseil qu'une demande de subvention émanant de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère est parvenue tardivement en Mairie et n'a pas pu de ce fait être intégrée à la délibération générale du 07 mars 2019. Quatre jeunes Forestois suivent une formation (boulangerie, pâtisserie, vente, carrosserie) en apprentissage dans ce CFA.

Vu la demande de subvention formulée le 25 février 2019 par M. Michel GUEGUEN, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère,

Considérant l'importance de l'apprentissage pour le maintien d'une activité économique de proximité et pour le développement de l'artisanat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de verser à ce titre une participation financière de 120 € (30 € par apprenti) à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère.

3) PERSONNEL

3.1) Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque et création d'un poste à temps non complet (17h30)

Rapporteur : Mme Marie-Françoise COSQUERIC

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services, la décision étant soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service,

Considérant que le Ministère de la Culture considère comme prioritaires les mesures tendant à une ouverture accrue des médiathèques et bibliothèques, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder plus facilement aux prêts de livres et autres services rendus par ce réseau culturel de proximité,

Considérant que dans cet objectif, l'Etat a ouvert la possibilité pour les collectivités de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la DGD – Dotation Générale de Décentralisation – pour les bibliothèques, au titre des coûts liés à l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique,

Considérant que la Commune de La Forêt Fouesnant envisage de faire passer, au 1^{er} octobre 2019, le temps d'ouverture hebdomadaire de la médiathèque municipale de 14 h à 19 h,

Ci-après les horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Forêt-Fouesnant, actuels et projetés :

	HORAIRES ACTUELS	HORAIRES PROJETES
Lundi	16h-18h	16h-18h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h-12h / 15h-19h	10h-18h30
Jeudi	16h-18h	Fermé
Vendredi	Fermé	16h-18h30
Samedi	10h-12h / 14h-16h	10h-12h30 / 14h-17h
Temps d'ouverture	14 heures	19 heures

Les 19 heures d'ouverture s'inscrivent dans les profils moyens de bibliothèque, pour les communes de 3 000 à 5 000 habitants.

Considérant que les objectifs du projet culturel visent notamment à augmenter la fréquentation et à gérer cet accroissement prévisible d'activité en proposant la mise en place d'une ouverture sur la pause méridienne, de nouveaux services (prêt jeux sociétés, club lecture, projections de film...), et d'horaires plus homogènes, il semble opportun de faire évoluer les horaires en ce sens,

Considérant que ce type de projet est susceptible d'être subventionné par l'Etat, les critères d'éligibilité DRAC stipulant que l'aide de base « évolution des horaires d'ouverture » est de 20 % de la différence de salaire, pouvant atteindre 50 % si différents critères sont respectés (futur horaire d'ouverture au public égal ou supérieur à la moyenne nationale 18h/semaine = + 10 %, nocturne ou ouverture sur pause méridienne ou ouverture le dimanche = + 20 %). La subvention porte sur 5 années avec une dégressivité pour les 2 dernières années.

Considérant que le temps de travail de l'équipe de la médiathèque sera augmenté de 5 h hebdomadaires afin d'accueillir dans de bonnes conditions les Forestois,

Considérant que cette nouvelle organisation nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire à 17h30/semaine afin de permettre la mise en place de la nouvelle amplitude horaire sur le temps méridien (ceci rendra possible le maintien en l'état de l'accueil des groupes classes, bébés lecteurs, périscolaire....),

Le plan de financement sur 5 ans est réparti de la façon suivante :

EXTENSION D'AMPLITUDE HORAIRE ET RECRUTEMENT DE PERSONNEL	TOTAL DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES	SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DE LA DRAC	% D'ATTRIBUTION POSSIBLE
Du 1er octobre au 31 décembre 2019			
DEPENSES H.T.	3 248,13	1 624,07	50 % sur 3 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 2020			
DEPENSES H.T.	12 992,52	6 496,26	50 % sur 12 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 2021			
DEPENSES H.T.	13 122,45	6 561,23	50 % sur 12 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 2022			
DEPENSES H.T.	13 252,37	5 797,91	50 % sur 9 mois & 25 % sur 3 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 2023			
DEPENSES H.T.	13 382,30	3 345,58	25 % sur 12 mois
Du 1er janvier au 30 septembre 2024			
DEPENSES H.T.	10 134,17	2 533,54	25 % sur 9 mois
TOTAL	66 131,94	26 358,58	Soit 5 ans

La date d'effet pourrait être au 1er octobre 2019.

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et budgets » du 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture – Vie associative » du 02 avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'extension précitée des horaires d'ouverture de la médiathèque (de 14 à 19 heures par semaine) et le recrutement d'un agent supplémentaire 17h30/semaine, soit 50 % (0,5 ETP), à compter du 1er octobre 2019 ;
- **SOLLICITE** la subvention auprès de la DRAC, déterminée par le Préfet sur la base de la qualité et de l'ambition du projet, pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 années consécutives ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- **CREE** l'emploi d'Adjoint du patrimoine à Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 17 h 30 hebdomadaires, relevant de la catégorie C, à la médiathèque, à partir du 1er octobre 2019 ;

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois :

SERVICE MEDIATHEQUE - CREATION					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Assistant	Adjoint du patrimoine à Adjoint du patrimoine principal de 1ère Classe	C	0	1	TNC 17 heures 30

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget principal.

4) ENFANCE

4.1) Mini séjour été 2019 Espace Jeunes à Telgruc-sur-Mer

Rapporteur : M. Philippe LAVENANT

Il est indiqué au Conseil que l'Espace Jeunes municipal souhaite organiser un mini séjour d'été du 16 au 19 juillet 2019 au centre nautique de Telgruc-sur-Mer pour un groupe de 12 jeunes et 2 animateurs. Le coût global du projet (hors frais de personnel) serait de 1 695 € avec un reste à charge pour la Commune de 735 € sur la base d'une participation des familles de 60 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de mini-séjour élaboré par l'Espace Jeunes, notamment son budget prévisionnel,

Considérant l'objectif de la municipalité de dynamiser l'Espace Jeunes et d'offrir à ses bénéficiaires des activités variées et de qualité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le mini séjour de l'Espace Jeunes à Telgruc-sur-Mer du 16 au 19 juillet 2019, et son budget prévisionnel ;
- **FIXE** à 60 € par jeune la participation des familles à ce séjour ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

5) LITTORAL / TOURISME

5.1) Implantation d'un poste de secours pour la saison estivale 2019 – Convention avec le service départemental d'incendie et de secours du Finistère

Rapporteur : Mme Marie HELAOUET

Depuis 1992, un poste de secours est implanté à la plage de Kerleven pendant les mois de juillet et août. Depuis 1996, le fonctionnement de ce poste est confié au Centre de Secours de Concarneau auquel la Commune est rattachée. Le recrutement des sauveteurs qualifiés est assuré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

La Commune devra rembourser le montant des indemnités horaires de personnel versées ainsi que les frais généraux supportés par le SDIS29 (pour rappel, remboursement 2018 : 14 383,03 €).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction d'une telle structure sur la plage de Kerleven pour la saison estivale 2019, du 29 juin au 1^{er} septembre inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention avec le SDIS29 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires saisonniers chargés de la surveillance des baignades et des activités nautiques,

Considérant l'importance de disposer d'un poste de secours et de personnel qualifié à la plage de Kerleven,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention précitée avec le Service départemental d'incendie et de secours du Finistère
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

5.2) Office municipal de tourisme – Compte administratif 2018 et budget primitif 2019

Rapporteur : Mme Marie HELAOUET

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les résultats du compte administratif de l'office municipal de tourisme pour l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	172 587,12 €
Recettes de l'exercice	200 262,75 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>+ 27 675,63 €</i>
Excédent antérieur reporté	31 529,91 €
Résultat de clôture	+ 59 205,54 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	0 €
Recettes de l'exercice	752 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>+ 752 €</i>
Excédent antérieur reporté	767,03 €
Résultat de clôture	+ 1 519,03 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 est de **+ 60 724,57 €**.

Vu la délibération du Comité directeur de l'Office municipal de Tourisme en date du 12 février 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 de l'Office Municipal de Tourisme, conforme au compte de gestion du Trésorier.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget prévisionnel 2019 de l'office de tourisme, approuvé par son Comité de direction le 12 février 2019, est le suivant :

Section de fonctionnement équilibrée à **252 457,54 €**

Dépenses :

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 825,21 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	49 132,33 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	51 700,00 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	147 300,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	400,00 €
Chapitre 66 Charges financières	100,00 €

Recettes :

Chapitre 13 Atténuations de charges	552,00 €
Chapitre 70 Ventes de Produits	23 100,00 €
Chapitre 74 Subvention d'exploitation	28 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion	141 600,00 €
R002 Résultat reporté	59 205,54 €

Section d'investissement équilibrée à **54 476,57 €**.

Dépenses :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	50 476,57 €

Recettes :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 825,21 €
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	49 132,33 €
R001 Solde d'exécution positif reporté	1 519,03 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération du Comité de direction de l'Office municipal de tourisme du 12 février 2019 approuvant le budget de l'OMT pour 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2016 approuvant la convention d'objectifs entre la Commune et l'OMT,

Vu la convention précitée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 de l'Office municipal de tourisme.

5.3) Rapport d'activité 2018 de l'Office municipal de tourisme

Rapporteur : Mme Marie HELAOUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité 2018 de l'Office municipal de tourisme, dont chaque Conseiller municipal a eu copie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND** acte du rapport d'activité 2018 de l'Office municipal de tourisme.

6) INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire
M. Patrice VALADOU

